



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 9492

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'impact de la réforme du lycée sur les enseignements facultatifs. En effet, les enseignements artistiques mais aussi d'autres disciplines optionnelles comme le latin ou le grec ne sont parfois plus proposés aux écoles. C'est ainsi que dans l'académie de Toulouse sur 150 lycées publics et privés, seuls 33 proposent l'enseignement facultatif arts plastiques et 13 l'option lourde c'est-à-dire le Bac lettres-arts. Des statistiques préoccupantes sont transmises par l'inspection générale au sujet des menaces qui pèsent sur ces champs disciplinaires. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle place il entend réserver à ces enseignements.

Texte de la réponse

Au lycée d'enseignement général et technologique, les enseignements facultatifs viennent utilement compléter la formation dispensée dans le cadre des enseignements obligatoires ; le ministre de l'éducation nationale est particulièrement attentif aux enseignements artistiques dans ce cadre. Ces enseignements concernent 135 000 élèves en lycée d'enseignement général et technologique, soit près de 10 % des effectifs totaux de lycéens. Pour ce qui est des enseignements d'exploration artistiques en classe de seconde, on constate leur développement depuis l'entrée en vigueur de la réforme du lycée à la rentrée 2010. Les enseignements « arts visuels », « arts du spectacle », « patrimoines » et « arts du son » enregistrent respectivement entre 2010 et 2012 des progressions de leurs effectifs de l'ordre de 12 % pour le premier, 11,6 % pour le second, 17,6 % pour le troisième et 33 % pour le quatrième. Au total, ce sont 38 600 élèves qui suivent un enseignement d'exploration artistique à la rentrée 2012, soit 7,5 % du total des élèves de seconde. Parmi eux, 20 000 élèves suivent l'enseignement « arts visuels ». L'option facultative d'arts plastiques à proprement parler est, quant à elle, suivie par 14 300 élèves. Au total cette discipline est suivie par 55 000 élèves à la rentrée 2012, soit au titre de l'option facultative de 3 heures (classes de seconde, première, terminale), soit au titre des enseignements de 5H en série L. A cette même rentrée, un peu moins de 10 900 élèves suivent l'enseignement de spécialité de 5 heures en classe de première et de terminale L. Si l'on constate une baisse des effectifs de cet enseignement de spécialité entre 2011 et 2012 (11 400 élèves environ en 2011-2012 contre 10 900 cette année), il est toutefois prématuré de tirer des conclusions sur un éventuel déclin de cet enseignement. D'une part, ce phénomène ne semble pas dû à une réduction de l'offre de cet enseignement puisque le nombre d'établissements proposant cette option a légèrement augmenté, passant de 470 en 2011 à 474 en 2012. D'autre part, on ne dispose pas d'assez de recul pour apprécier pleinement les effets de la réforme : les effectifs de spécialité de terminale à la rentrée 2012 correspondent uniquement à la première génération d'élèves ayant suivi leurs études dans le cadre de la réforme du lycée. De manière générale, toutefois, il convient de noter que le développement des enseignements artistiques en série L est étroitement lié à la revalorisation de la série dans son ensemble. Un des objectifs de la réforme du lycée en cours est en effet d'inverser la tendance à la baisse des effectifs de cette série constatée depuis plus d'une dizaine d'années. Cela passe notamment par un élargissement des possibilités de poursuite d'études des élèves après le baccalauréat. Pour atteindre cet objectif, la palette des enseignements de spécialité de cette série a été enrichie à la rentrée 2012 ce qui peut

expliquer dans un premier temps des baisses d'effectifs pour ce qui est des enseignements artistiques. La réforme du lycée dans son ensemble fait l'objet d'une évaluation spécifique depuis sa mise en place. Celle-ci permettra notamment d'analyser si des aménagements sont nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lemasle](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9492

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 mars 2013

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6408

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3876